

Article 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES

Les Rencontres sont accessibles aux réalisateurs amateurs de films photographique et de films cinéma, adhérents à Objectif Image.

- a) L'auteur participant ou référent (si collectif ou co-auteurs) doit être inscrit au site OI national.
- b) L'auteur (ou au moins l'un d'entre eux lorsqu'il y en a plusieurs) doit être présent physiquement lors des Rencontres pour que sa réalisation soit projetée. Sauf en cas de force majeure (événement familial, professionnel et santé), où il pourra se faire représenter.
- c) Les réalisations doivent avoir été inscrites avant la date limite prévue par l'organisation.
- d) Les réalisations doivent être conformes à la législation.

Article 2 - INSCRIPTION DES RÉALISATIONS

- La date limite d'inscription est le 30 septembre 2025
 - La date limite de l'envoi des films le 15 octobre 2025.
- a) L'auteur participant peut inscrire un film photographique et un film cinéma, lors de l'inscription il doit mettre une priorité entre les deux films. Le second ne sera projeté que si la programmation le permet.
 - b) Les films seront projetés prioritairement en fonction de la date d'inscription et dans la limite du temps de projection disponible

Article 3 - FORMATS DES REALISATIONS

Les formats et supports admis pour les projections sont uniquement ceux cités dans la fiche d'inscription de film photographique ou cinéma (MP4).

Durée maximale des films cinéma : 20 mn (logo et générique compris)

Durée maximale des films photographiques : 12 mn (logo et générique compris)

Les films qui ne respecteront pas ce règlement ne seront pas projetés.

Les films numériques transmis devront être identifiés par

- Nom du réalisateur (3 caractères)
- Prénom du réalisateur (3 caractères)
- Type de fim (3 caractères PHO pour Photo, CIN pour cinéma, BOF pour bôfendu)
- Titre du fim (concentré, sans caractères accentués ni caractères spéciaux)
- Extension du fim (mp4)

Exemples :

Auteur DUMIEN Philippe Film photographique « les fiancailles des élus » sera codé ainsi

DUM-PHI-PHO-fiancailles des elus.mp4

Auteur DUBOUT Michel Film cinéma « A la découverte du cinéma » sera codé ainsi :

DUB-MIC-CIN-decouverte du cinema.mp4

Article 4 – SELECTION DES FILMS POUR PROJECTION DANS LES CLUBS/GROUPES (Coup de cœur Eymonerie et Trophée Jean Masson)

Seront sélectionnés 10 films de chaque type (film photographique-film cinéma) à la fin des rencontres.

Les films seront sélectionnés par les groupes présents, les individuels pourront se greffer à un groupe de leur choix ou être regroupés dans un groupe autonome.